## UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

## SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 7 JUILLET 2022

Dé	ś١	ih	á	ra	ti	Λſ	3	n	2	O	2	2	.C	Δ	.3	1
	-	ш	C	ıa		v			_	•	~	_		$\boldsymbol{n}$	-	

Intitulé et descriptif de l'objet :

ISITE-BFC - masters intégrés dans les graduate schools EIPHI et INTHERAPI : Prolongation de la durée d'exécution des conventions de reversement : jusqu'au 30 juin 2023 pour les masters SIS, Smart Mechanics, Master Computer Vision : Computer Vision for Robotics (VIBOT) / Medical Imaging for Applications (Maia – Erasmus Mundus), Masters Energy et Master CDM.

Délibération présentée :

**☑** Pour décision

☐ Pour avis

□ Pour information

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté » modifié par le décret n°2018-100 du 14 février 2018,

Vu les statuts de « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au décret n°2015-280 du 11 mars 2015,

Considérant que le vote a lieu à main levée :

## Membres:

- Effectif statutaire: 45
   (nombre de membres composant le conseil)
- Membres en exercice : 45 (effectif statutaire-sièges vacants)
- Quorum : 23
- Membres présents : 21
- Membres représentés : 13
   (nombre de personnes ayant donné procuration)
- Total: 34

## Décompte des votes :

- Refus de vote : 0
- Abstention(s): 0
- Votants: 34
  - (total membres présents et représentés refus de vote et abstentions)
- Blanc(s) ou nul(s): 0 (en cas de vote à bulletin secret)
- Suffrages exprimés : 34
   (= nombre de votants nombre de blancs
  - ou nuls)
    Pour: 34
- Pour : 34 • Contre : 0

Le Conseil d'administration :

☑ Adopte la délibération

Fait le 11 juillet 2022

Le Président d'UBFC Domínique GREVEY

Délibération transmise à Madame la Rectrice de l'académie de Besançon, Rectrice de la Région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelière des universités